

Le Directeur

Arrêté 2015 – 32

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université, notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Vendredi 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence,

Vu l'avis favorable du Comité technique de l'IEP d'Aix-en-Provence du 21 Septembre 2015,

DECIDE :

Article 1 :

Monsieur André CARTAPANIS, Professeur des Universités, est nommé Directeur Adjoint de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, chargé de la stratégie et de la prospective.

Article 2 :

Le Secrétaire général de l'établissement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 26 Octobre 2015.



**Professeur Rostane Mehdi,
Directeur.**